



SOS – Torture/Burundi

Monitoring sur les cas de torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées et les exécutions sommaires au Burundi

RAPPORT N°63 DE SOS-TORTURE/BURUNDI PUBLIE LE 25FEVRIER2017

Ce rapport de SOS-Torture couvre la période du 18 au 25 février 2017 concernant les violations des droits de l'homme qui continuent à se commettre en toute impunité au Burundi.

Le rapport évoque les arrestations arbitraires au nombre de vingt-deux (22) au cours de la période ci-haut décrite et dans différentes localités du pays. Parmi ces arrestations, quatorze (14) sont liées à des mobiles politiques puisqu'il s'agit de militants du parti d'opposition FNL arrêtés à Ngozi et à Rumonge, respectivement au nord et sud-est du pays. Seuls les militants FNL de Rumonge ont eu la chance d'être relâchés. A ces arrestations s'ajoutent des militants FNL qui ont subi un traitement inhumain et dégradant, tabassés à Gisuru (Ruyigi) par des miliciens imbonerakure sur ordre de l'administrateur communal.

Au nombre des arrestations arbitraires, SOS-Torture Burundi relève une vaste rafle menée au centre-ville de Bujumbura, avec pour but le rançonnement de la centaine de personnes arrêtées. Le rapport détaille aussi des incidents graves survenus à la prison de Rumonge où les policiers qui montent la garde à cette prison ont tiré à balles réelles sur des détenus, faisant trois blessés dont un grièvement.

Au cours de la période, SOS-Torture Burundi note deux (2) cas d'assassinats à Bujumbura et à Gitega. Les victimes sont toutes des femmes, mères de familles. L'une des victimes était cadre de la société étatique de gestion de l'eau et de l'électricité Regideso.

Le rapport évoque aussi le cas des nouvelles expulsions des habitants de la localité de Kagaragara de la commune Gihanga à Bubanza. L'administration a chassé plus de cinq cent (500) familles sans pouvoir les reloger. La même opération avait été menée au mois de décembre 2016. Il s'agit d'un traitement inhumain qui ne tient pas compte de la vulnérabilité de ces habitants notamment les femmes et les enfants qui composent la plus grande partie de ces ménages.

1. Arrestations arbitraires, enlèvements et disparitions forcées se poursuivent

- Des individus en civil ont arrêté Vianney Minani à Mutimbuzi, province Bujumbura (quelques kilomètres au nord-ouest de Bujumbura) le 17 février 2017. Cet homme venait de quitter son habitation dans la zone Rubirizi. Des témoins

rapportent que les personnes qui ont mené l'arrestation sont des miliciens imbonerakure du parti au pouvoir CNDD-FDD.

SOS-Torture Burundi craint une nouvelle disparition forcée avec menace d'exécution puisque M. Minani a été remis à des agents du service national des renseignements (SNR) qui n'ont pas communiqué son lieu de détention. Le SNR doit indiquer à la famille où se trouve Vianney Minani ainsi que les mobiles derrière cette arrestation. SOS Torture la considère par ailleurs comme illégale puisqu'elle a été menée par des miliciens qui n'ont pas les prérogatives d'arrêter des personnes, mais qui se substituent progressivement aux forces de l'ordre depuis le début de la crise.

- Des agents de la police ont arrêté Léopold Nibirantije à Mugera, commune Mishiha, province Cankuzo (Est du pays) le 18 février 2017. Il est accusé d'avoir diffusé des tracts incitant au meurtre de certains militants du parti au pouvoir CNDD-FDD.

SOS-Torture Burundi note que cette arrestation est arbitraire puisque n'étant basée sur aucune preuve. La police doit mener une enquête neutre et impartiale pour identifier les auteurs de ces tracts incitant à la violence, d'autant plus que des habitants témoignent d'un coup monté visant à faire taire ou arrêter des personnes qui ne militent pas au sein du parti au pouvoir.

- Des agents de la police ont arrêté huit(8) personnes dans la commune Ngozi, province Ngozi (nord du pays) le 19 février 2017. Ces personnes s'avèrent être toutes des militants du parti d'opposition FNL (Front National pour la Libération) pro AgathonRwasa, actuel vice-président de l'Assemblée Nationale burundaise. Il s'agit de Nicodème Kameya, Norbert Ciza, Benjamin Hitimana, Salvator Ndikumana, François Bukuru, Emile Mutabazi, Pascal Girabo et Albert Ngendahayo et se trouvaient dans un bar au moment de leur arrestation.

SOS-Torture Burundi note qu'après deux jours aux cachots du commissariat de la police, les huit opposants ont été transférés à la prison de Ngozi. Ils sont accusés d'avoir tenu une réunion non autorisée. Il s'agit sans aucun doute d'un harcèlement de membres de l'opposition, en l'occurrence des FNL qui sont victimes d'arrestations arbitraires régulièrement. Rien ne peut prouver les accusations de réunion non autorisée à partir du moment où les concernés ont été arrêtés dans un lieu public, plus précisément un bar. L'administration et la police doivent cesser le harcèlement des militants d'opposition.

- Le même jour du 19 février 2017, huit autres militants du parti FNL pro-Rwasa ont aussi été arrêtés à Magara, commune Bugarama, province Rumonge (sud du pays). Il s'agit de 5 hommes et 3 femmes, ces dernières ayant été relâchées dans la soirée. L'administration les accuse également d'avoir tenu une réunion non autorisée.

SOS-Torture Burundi note que le gouverneur de Rumonge est intervenu pour demander la libération des 5 autres militants après une nuit passée au cachot. Ces arrestations d'opposants confirment l'intolérance politique affichée par le pouvoir de Bujumbura et relayé par des agents de police zélés.

- SOS-Torture Burundi note aussi un nième cas de violence pour des mobiles politiques visant des militants FNL. L'administrateur communal de Gisuru, province Ruyigi (Est du pays), accompagné du chef de poste de police de la commune ainsi que de l'officier de police judiciaire (OPJ) de Gisuru ont suspendu une réunion animée par un député de la coalition Amizero y'Abarundi et membre du parti d'opposition FNL le 19 février 2017. Avec l'aide de miliciens imbonerakure du parti CNDD-FDD, ces autorités locales ont tabassé les militants FNL présents lors de la réunion, alors que les mêmes autorités avaient été notifiées à l'avance de cette réunion. Deux des personnes victimes des tortures ont été grièvement blessées, seul le député a été épargné des coups.

Cette attitude est inacceptable et dénote une violence de plus en plus inouïe de la part des membres du parti au pouvoir sous un silence complice de l'appareil Judiciaire Burundais. Les miliciens imbonerakure bénéficient d'une protection de la police et de la justice et s'arrogent le droit de commettre des exactions et sont encouragés par les autorités locales qui les encadrent aussi, au vu de ce qui s'est passé à Gisuru où l'administrateur communal dirigeait l'opération.

- Des agents de la police ont arrêté Elias Ngendakumana dans la commune Rugombo, province Cibitoke (nord-ouest du pays) le 21 février 2017. Il s'agit d'un commerçant local qui vaquait à ses activités. L'opération a été menée par le commissaire de police de Cibitoke, l'Officier de Police Principal 1 (OPP1) Eugène Bizindavyi.

SOS-Torture Burundi note que M. Ngendakumana est accusé d'acheter et de collecter des vivres pour des groupes armés. Ces accusations ne sont étayées par aucune preuve ; par ailleurs aucun mandat n'a été présenté lors de son arrestation.

- Des agents de la Brigade anti-émeute ont mené des rafles au centre-ville de Bujumbura près de l'ancien marché central le 22 février 2017. Une centaine de personnes ont été arrêtées sans distinction. La raison invoquée est un contrôle d'identité, mais les témoins rapportent des opérations visant à rançonner les personnes. Chaque individu n'ayant pas de carte d'identité devait verser des pots-de-vin aux policiers pour être relâchée ; à défaut ils étaient embarqués vers les cachots.
- Des agents de la police ont arrêté Athanase Ndayahundwa et Cyprien Niyonsaba surnommé 'Kiyoya' dans la commune Burambi, province Rumonge (sud du pays) le 22 février 2017. Le premier est un militaire à la retraite issu des anciennes Forces Armées Burundaises (ex-FAB) avant leur fusion avec les anciens membres des Partis ou Mouvements politiques armés (Ex- PMPA) , et le second est son voisin. Des témoins rapportent qu'après leur arrestation, des agents du service national des renseignements sont intervenus pour récupérer les deux hommes et les emmener au cachot de police de Rumonge.

SOS-Torture Burundi note qu'aucun mandat n'a été présenté lors des arrestations, ni la communication des charges qui pèsent sur eux..Ils ont par la suite étaient accusés de détention illégale d'armes. Cependant, aucun effet à caractère militaire n'a été saisi lors des arrestations ou des fouilles à leurs domiciles.

- Des agents de la police ont arrêté Egide Nduwimana sur la colline Ruhinga, commune Mugamba, province Bururi (sud du pays) le 22 février 2017. Aucun mandat n'a été présenté au jeune homme ni de motif invoqué lors de l'arrestation.
- Des agents de la police pénitentiaire ont blessé à balles réelles trois détenus de la prison de Rumonge (sud du pays) le 23 février 2017 lors d'une tentative de transfert d'un détenu. Le détenu en question est Jean Marie Haragakiza, qui s'avère être aussi le représentant des détenus de la prison de Rumonge. Les détenus se sont opposés à ce transfert ainsi que celui de quatre autres co-détenus : Libère Nininahazwe, Étienne Bizabishaka, Charles Nzeyimana et Sharif Nininahazwe ; s'inquiétant pour la sécurité de leurs camarades durant le transfert dont les raisons n'avaient pas été communiquées. SOS-Torture Burundi note qu'ils sont bien arrivés à la prison centrale de Mpimba (Bujumbura) le même jour.

Les prisonniers blessés par les tirs des policiers sont Gilbert Nkurunziza, Ferdinand Nibizi et Cyriaque Sindayigaya. Des témoins dans la prison rapportent

que ce dernier a été grièvement blessé par ces tirs, et a dû être évacué le lendemain dans un hôpital de Bujumbura.

Un autre groupe de sept (7) détenus de Rumonge a été transféré le 24 février 2017 vers la prison de Mpimba à Bujumbura. Il s'agit entre autre de l'ancien officier de police Michel Nurweze surnommé 'Rwembe' (le Rasoir) cité dans plusieurs cas d'exécutions extrajudiciaires et condamné pour tentative d'assassinat d'un autre policier ; mais aussi de Kevin, Khalim, Nikobamye et Nicodème.



Un des détenus blessés par balle recevant des soins à la prison de Rumonge

2. Assassinats, exécutions sommaires et attaques armées répertoriés

- Des individus non identifiés ont assassiné et jeté le corps sans vie de Mme Lydia Nibogora dans la zone Kanyosha, commune Muha (sud de Bujumbura) le 17

février 2017. Le corps de la victime a été retrouvé allongé, face contre terre et les bras violemment ligotés dans le dos avec des blessures mortelles au visage.

SOS-Torture Burundi note qu'il s'agit d'une exécution sommaire que la police n'est pas encore parvenue à déterminer les circonstances dans lesquelles ce meurtre a été commis, encore moins établir les responsabilités, si pour autant elle cherche réellement à connaître les auteurs de ce crime odieux. Mme Nibogora était cadre au sein de la société étatique de distribution d'eau et d'électricité Regideso. Elle a été assassinée après qu'elle ait quitté son bureau. La victime laisse deux enfants et un époux.



Le corps de Mme Nibogora lors de sa découverte à Kanyosha (photo de gauche)

- Le corps d'une femme assassinée a été découvert sur la colline Songa, commune et province Gitega, (centre du pays) le 22 février 2017. La victime se nomme Générose Ntabangana (60 ans). La police n'a identifié aucun suspect de l'assassinat à ce jour.

3. Expulsion à nouveau inquiétante de plusieurs centaines de familles

L'administration de la province Bubanza (ouest du pays) a expulsé de force plus de deux milles(2000) personnes réparties dans cinq cent (500) ménages de leurs

propriétés foncières de Kagaragara dans la zone Buringa, commune Gihanga le 20 février 2017. Ces personnes occupent ces propriétés situées à l'entrée de la réserve naturelle de la Rukoko depuis plusieurs années, plusieurs d'entre elles les ayant héritées de leurs aïeuls.

C'est la deuxième fois que ces familles sont expulsées de la localité de Kagaragara. La première expulsion remonte au 18 décembre 2016 (cfr rapport N°54 de SOS-Torture Burundi : <http://sostortureburundi.over-blog.com/2016/12/rapport-n-54-de-sos-torture/burundi-publie-le-24decembre-2016.html>). SOS-Torture Burundi note que tout comme il y a deux mois, la décision a été hâtive pour déloger autant de familles composées d'hommes, de femmes et de nombreux enfants sans que l'administration ait préparé un autre lieu d'accueil pour ces familles. Il s'agit d'un traitement inhumain qui ne tient pas compte de la vulnérabilité de ces habitants, notamment les enfants. L'administration aurait dû préparer un lieu d'accueil au préalable.

La campagne SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat du Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre la Mairie de Bujumbura.